

ÉPREUVES ANTICIPÉES DES BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - SESSION 2020

NOTICE D'INSCRIPTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS ET CNED

Le registre des inscriptions est ouvert pour les épreuves anticipées :
du vendredi 29 novembre 2019 au mercredi 18 décembre 2019

Les inscriptions se font sur le site de l'académie de Reims :
www.ac-reims.fr, rubrique EXAMENS / Epreuves anticipées / Inscription / accès aux candidats.

L'inscription au CNED ne vaut pas inscription aux épreuves de première du baccalauréat

ETAPE 1 : CREATION DE MON COMPTE UTILISATEUR CYCLADES

- Je clique sur **Créer mon compte**
- Je saisis toutes les informations demandées.
L'adresse mail est l'identifiant du compte, il ne peut y avoir qu'un seul compte candidat par adresse mail.
Le mot de passe doit comporter au moins une majuscule, une minuscule et un caractère spécial. Le nombre de caractères doit être compris entre 8 et 20.
- Un mail d'activation est ensuite envoyé à l'adresse mail que j'ai renseignée : je clique sur le lien d'activation dans les 48h suivant la réception (je vérifie également mes spams).
- Je peux alors me connecter à l'aide de mon adresse mail et de mon mot de passe.

ETAPE 2 : INSCRIPTION

- Je clique sur le menu **M'inscrire**.
- Je choisis l'examen (**Epreuves Anticipées**), la session (2020) et l'académie et je valide.
- Je complète l'ensemble des onglets :
 - **Identification :**
Dans la rubrique « adresse », je pense à indiquer « Chez M. ou Mme » si mon nom ne figure pas sur la boîte aux lettres.
Si je me rends compte d'une erreur dans mes données après avoir enregistré ma candidature, je devrai contacter le service gestionnaire pour faire une demande de modification.
L'ensemble des documents sera envoyé via ces coordonnées.
 - **Infos candidature :**
Je renseigne la catégorie candidat qui me correspond :
 - CNED Scolaire (si je suis inscrit(e) au CNED en inscription réglementée)
 - IndividuelCette étape est importante car elle détermine la nature de mon évaluation (voir page 3 rubrique évaluation).
J'indique si je demande un aménagement de mes épreuves.

- **Qualification :**
Je renseigne ma voie (générale ou technologique) et le cas échéant la série.
- **Epreuves :**
 - ✓ **Je suis candidat(e) CNED scolaire :** je renseigne les enseignements de spécialité que j'ai choisis (j'indiquerai en mars/avril l'enseignement de spécialité que je ne souhaite pas poursuivre en terminale pour le baccalauréat général).
 - ✓ **Je suis candidat(e) individuel :** je renseigne les enseignements de spécialité que j'ai choisis et j'indique dès maintenant l'enseignement de spécialité que je ne souhaite pas poursuivre en terminale.
- **Récapitulatif :**
Cet onglet affiche toutes les informations saisies précédemment.
Je dois cliquer sur le bouton **Enregistrer** pour terminer mon inscription.
Ces choix sont définitifs et ne pourront pas faire l'objet de modification.
- **N° inscription :**
Je conserve mon numéro candidat.
Je peux éditer ma confirmation en cliquant sur **Visualiser/Imprimer**
Ma confirmation d'inscription est également disponible dans **Mes documents**

ETAPE 3 : RETOUR DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Une fois ma confirmation d'inscription éditée et imprimée, je vérifie et corrige les erreurs éventuelles (tant que le service d'inscription est ouvert).

Je signe ma confirmation d'inscription et la renvoie avec les pièces justificatives indiquées au verso **avant le 18 décembre 2019**.

Tout dossier non parvenu dans les délais entrainera l'annulation de l'inscription.

Pièces justificatives :

- La confirmation d'inscription signée (et éventuellement corrigée).
- Une photocopie de ma pièce d'identité.
- Un certificat de scolarité ou attestation d'inscription (uniquement pour les candidats scolarisés au CNED en inscription réglementée).

Réglementation

La réglementation, les programmes et définitions de l'ensemble des épreuves sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr> onglet *scolarité et parcours de l'élève* puis rubriques *diplômes/baccalauréat général et technologique (à compter de la session 2021)*.

Vous devez prendre connaissance des dispositions réglementaires applicables aux épreuves auxquelles vous êtes inscrit(e).

Pour rappel :

- **Epreuve anticipée de français : Programme et ressources en français**
<http://eduscol.education.fr/cid59383/ressources-pour-la-classe-de-premiere.html>
- Définition des épreuves :
Note de service n° 2019-042 du 18/04/2019 (BO n°17 du 25 avril 2019).
- Programme de français en classe de première de la voie générale et technologique :
Note de service n° 2019-032 du 01/04/2019
- **Epreuve Commune de Contrôle Continu (Evaluation des enseignements de spécialité non poursuivis)**
- Définition des épreuves :
Note de service n°2019-059 du 18/04/2019 (BO n°17 du 25 avril 2019)
- Programme des enseignements de spécialité en classe de 1ère :
Arrêté du 17/01/2019 (BO spécial du 22 janvier 2019)

Evaluation

- **Pour les candidats CNED**, l'évaluation porte sur
 - Le livret scolaire
 - Une épreuve ponctuelle au titre des E3C : seule la spécialité non poursuivie en terminale est évaluée en classe de première.
 - Une épreuve terminale anticipée de français : épreuve écrite et orale
- **Pour les candidats individuels**, l'évaluation porte sur :
 - Une épreuve ponctuelle au titre des E3C : seule la spécialité non poursuivie en terminale est évaluée en classe de première.
 - Une épreuve terminale anticipée de français : épreuve écrite et orale

Aménagement d'épreuves

Si vous êtes en situation de handicap et souhaitez la mise en place d'un aménagement d'épreuves, vous devez dès à présent en faire la demande, en téléchargeant l'imprimé de demande d'aménagement sur le site de l'académie de Reims (www.ac-reims.fr), rubrique *Examens* et sélectionner la sous-rubrique *aménagement d'épreuves*.

Les candidats, effectuant une demande d'aménagement d'épreuves, transmettent le dossier au médecin désigné par la CDAPH du département de leur domicile, dont les coordonnées sont mentionnées sur les imprimés de demande d'aménagement.

Informations concernant l'épreuve orale de français

Descriptif des lectures et activités :

- Le candidat doit adresser, pour le 7 mai 2020 délai de rigueur, le descriptif des lectures par voie postale au :
Rectorat de Reims – bureau DEC 1 - baccalauréat général ou technologique
1 rue Navier – 51082 REIMS cedex
- Le candidat devra faire clairement apparaître son nom et prénom sur les descriptifs.
- Les candidats individuels doivent élaborer par eux-mêmes ce descriptif en conformité avec les programmes de la classe de première.
- Les candidats inscrits au CNED doivent transmettre le livret intitulé « descriptifs des lectures et activités ».

Cette épreuve se déroulera fin juin début juillet 2020.

Convocation aux épreuves

Vous serez averti par mail de la mise à disposition d'une ou plusieurs convocations dans votre espace candidat vous indiquant les dates et les lieux des épreuves.

Cette convocation doit être impérativement respectée, dans tous ses éléments (date, horaire, lieu).

Les candidats présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires.

Résultats et relevés de notes

Les résultats des épreuves seront consultables uniquement sur le site de l'académie de REIMS.

- ✓ Le relevé de notes sera disponible sur votre espace candidat dès le mois de juillet 2020.
- ✓ Vous devez conserver ce document précieusement car il vous sera utile pour votre inscription aux épreuves terminales du baccalauréat et, le cas échéant, pour votre orientation.